

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2025 à 20 H 00

Commune de FLESSELLES

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du vendredi 11 Avril 2025 à 20 heures, sous la présidence de Mr LOUETTE Jocelyn, Maire.

Membres présents : BONNARD Solange, CHERIFI Alice, DELECLUSE Nathalie , DUBREUCQ Ludovic, LOUETTE Jocelyn, MARTINVAL Claude, MARSILLE Séverine, MOREL Claude, MOREL-LOUNIS Louisa, NOGENT Roland, PERRET Eric, PHILIPPON Jeannine et TOUPART Patrice, Conseillers municipaux et, LEU Eric, conseiller municipal suppléant, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés : DUGAVE Estelle, GUIBON Eric, HUL Sovankiri, PECOURT Isabelle, ROZMIAREK Sylvie et SEGURA FARO Véronique.

Pouvoirs :

Madame SEGURA FARO Véronique a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINVAL

Madame Sylvie ROZMIAREK a donné pouvoir à Madame Séverine MARSILLE

Madame Isabelle PECOURT a donné pouvoir à Monsieur MOREL Claude

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. MARTINVAL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Février 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1° LOCAUX COMMERCIAUX – Comptabilité M4

Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 9 31.62

Recettes : 16 598.77

Excédent 7 567.15

Section d'Investissement

Dépenses : 5 938.15

Recettes : 3 374.79

Déficit : - 2 563.36

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité.

Affectation du Résultat 2024

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte Financier Unique suivants :

	Résultat du CA 2023	Virement à la section d'investisse ment	Résultat de l'exercice 2024	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	- 289.79		- 2 563.36	- 2 853.15
Fonctionnement	+ 25 107.01	- 289.79	+ 7 567.15	+ 32 384.37

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

- ⇒ Affectation à la couverture de besoin de financement au 1068 : + 2 853.15 €
- ⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : + 29 531.22 €
- ⇒ Déficit d'investissement reporté au 001 (Dépense Investissement) : - 2 853.15 €

Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2025 équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	38 188.15 €	Dépenses :	47 831 €
Recettes :	38 188.15 €	Recettes :	47 831 €

2° Budget Communal – Comptabilité M 47

Compte Financier Unique Administratif 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses :	1 628 437.81	Dépenses :	362 018.17
Recettes :	<u>1 836 939.23</u>	Recettes :	<u>452 433.78</u>
Excédent :	208 501.42	Excédent :	90 415.24

Soit un excédent global 298 917.03 €

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote. Le Compte Financier Unique est voté à l'unanimité.

Affectation du Résultat 2024

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	Résultat du CA 2024	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour affectation du résultat
Investissement	-176 404.54		+ 90 415.61	-2 615.55	- 88 604.48 €
Fonctionnement	+1184 903.88	-230 155.76	+208 501.42		+ 649 809.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des affectations suivantes :

- ⇒ Affectation complémentaire en réserve au 1068 (Recette d'investissement) : + 88 604.48 €
- ⇒ Affectation du résultat au 002 (Recette de fonctionnement) : +1 074 645.06€
- ⇒ Résultat d'investissement reporté au 001 (dépenses d'investissement) : - 85 988.93 €

Vote des Taux d'imposition des taxes locales :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de **maintenir les mêmes taux** de fiscalité directe locale pour l'année 2025, permettant d'obtenir un produit fiscal de 824 499 €

	Base d'imposition	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe Foncière (Bâti)	1 468 000	51.54 %	756 607 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	157 600	38,48 %	60 644 €
Taxe d'habitation pour résidence secondaire	43 400	16.70 %	7 248 €

Budget Primitif 2025 : Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'exercice 2025 équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 834 679€

Recettes : 2 834 679€

Section d'Investissement

Dépenses : 1 283 942.45 €

Recettes : 1 283 942.45 €

Adopté à l'unanimité

3° Engagement dans le dispositif " Service civique" et demande d'agrément

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre en place le dispositif "service civique".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De mettre en place le dispositif "Service civique"
- D'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la plateforme de l'Etat : service civique
- D'autoriser le maire à signer un contrat d'engagement de service civique avec Monsieur Clément DEFANCE pour une durée d'un an pour une durée hebdomadaire de 24 H dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

4° Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Considérant que la nomenclature comptable M 57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

le Conseil municipal après en avoir délibéré : PRÊS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans la prochaine séance du Conseil Municipal.

5° Réduction de loyer pour remboursement de fuite d'eau dans local commercial

Monsieur le Maire informe que le local commercial sis au 268, de la rue de la vigne a une surconsommation d'eau due à une fuite avant compteurs

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De ne pas facturer le loyer de Mai 2025 (405 € 89) pour compenser la surconsommation due à une fuite d'eau.

6° Tarif à fixer pour vente d'ouvrages à la bourse aux livres

Monsieur le Maire informe que courant 2025, une bourse aux livres sera organisée à la bibliothèque médiathèque pour la vente d'ouvrages usagés, aussi il convient de fixer un tarif pour la vente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

De fixer le tarif à 2 €uros le kilo pour la vente d'ouvrages usagés, lors de la prochaine bourse aux livres.

7° Travaux de rénovation de la Salle des Fêtes - Approbation du plan de financement - Demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis reçus pour rénovation de la salle des Fêtes. Après examen des devis reçus pour remplacement des boiseries devenues vétustes, pour rénovation du parquet, mise en peinture, pose de cache radiateur et installation de faux plafonds dans la cuisine,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De retenir les devis présentés par la société FABRIPLAST et la société HOIRET pour un montant total HT de 58 399 €

-d'approuver le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux : 58 399 HT

Subvention départementale au titre du fonds

d'appui aux communes (40%) : 23 359 €

Part revenant au maître d'ouvrage (60 %) : 35 040 € et FCTVA de 11 680 €

d'Autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du Fonds d'appui aux communes "Travaux bâtiments ruraux à hauteur de 40%.

8° Création nouvelle autorisation de stationnement (ADS) pour les taxis

Considérant que la commune a déjà une Autorisation de Stationnement

Considérant un besoin économique et démographique dans la commune,

Suite à une demande d'autorisation de stationner avec un taxi sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal **décide à l'unanimité :**

☞ De créer par arrêté municipal une deuxième autorisation de stationnement de taxi sur le territoire communal,

☞ de créer, par arrêté municipal, un droit de place à la personne inscrite sur la liste d'attente

☞ de délivrer cette autorisation de stationnement à titre gratuit.

9° Construction d'un complexe culturel et sportif - Approbation du plan de financement - demande de subvention au Conseil Départemental

Considérant que l'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul des demandes de subventions pour établir le plan de financement du projet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la construction d'un complexe sportif

- d'approuver le coût prévisionnel des travaux à la somme de 1 207 904 € HT;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux services compétents à savoir ;

Montant du projet : 1 207 904 € HT

Subvention du Département (30 %) : 362 371 € HT

Autofinancement de la commune (70%) : 845 533 € HT

Avance de TVA par la commune : 241 581€

(part revenant au Maître d'ouvrage : 1 087 114 € TTC (dont TVA et fonds propre)

10° Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025

ONT été tirés au sort pour les jurés d'assises de l'année 2025

- Mme BRUYANT SENÉ Monique
- Mme LECOMTE Eveline
- Mr DELHOMEL Pierre
- Mr MERLO Fabrice
- Mr JONCKHEERE Jean-Philippe
- Mme MORAINVILLERS Daniele

Un courrier sera adressé aux personnes concernées pour les aviser du résultat.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la recrudescence des déjections canines sur la voirie et dans les espaces publics, des arrêtés permanents seront pris pour interdire l'accès aux chiens dans le cimetière, dans le parc de la Peupleraie, au city Stade et aux espaces de jeux.

Un arrêté permanent sera pris pour interdiction de tourner à gauche à l'intersection face à la boulangerie

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception

Le secrétaire de Séance
Monsieur Claude MARTINVAL

Fait à Flesselles, le 11 Avril 2025
Le Maire,
Jocelyn LOUETTE

Les délibérations sont consultables en Mairie, sur le tableau d'affichage électronique et sur le site de la commune